

Fiche d'inscription aux Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) en maternelle

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Date de naissance :
Adresse :
Nom du représentant légal :
Tél :
École :
Section/Classe :

**Assistera aux activités du temps périscolaire (N.A.P.)
Mardi et Vendredi sur l'ensemble de la période**

N'assistera pas aux activités du temps périscolaire (N.A.P.) ni mardi ni vendredi



Activités culturelles et artistiques, contes
Lecture, réalisation d'un livre imaginé collectivement, atelier d'art, chants et comptines

Jeux coopératifs - Jeux collectifs



Expression corporelle autour des jeux du théâtre, parcours aventure

L'environnement - Développement durable

Ateliers arts plastiques, collage et peinture d'objets de récupération, jardinage



Eveil

Découverte des cinq sens et découverte des pays du monde



Les enfants seront placés par groupes d'âge et pourront ainsi bénéficier de toutes les activités organisées tout au long de l'année scolaire.

L'inscription se fait pour les 2x1H30 de NAP et reste valable pendant toute la période séparant deux périodes de vacances scolaires

Il appartient aux parents ou représentant(e) légal(e) de prévenir par écrit la mairie – service des affaires scolaires – de tout changement concernant l'enfant (inscription ou non et autre renseignement).

Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive devra être fourni dès la rentrée scolaire. Toute contre indication physique doit être signalée.

Certaines activités faisant l'objet d'une progression sur une période, les enfants sont tenus d'honorer chaque séance de leur présence et de leur participation. Nous comptons sur les parents pour en être garants.

Si un enfant doit s'absenter ponctuellement, il appartient aux parents de prévenir l'intervenant et le service des affaires scolaires de la mairie.

Il appartient également aux parents de fournir dès la rentrée scolaire une attestation d'assurance scolaire et péri-scolaire

Rythmes scolaires

Ce qu'il faut retenir en 6 points :

- 4 **L'année scolaire** : Elle est divisée en cinq périodes distinctes séparées par les petites vacances ((La Toussaint, Noël, Février, Pâques). Un programme des Nouvelles Activités périscolaires (N.A.P.) sera défini pour chacune de ces périodes
- 4 **L'organisation de la journée** : Pour les familles, la journée scolaire se terminera tous les jours à 16 h 30 comme aujourd'hui. y compris les Nouvelles Activités Périscolaires. Ces dernières se dérouleront sur 2 jours non consécutifs de 15h à 16h30.
Le mercredi matin, les enfants quitteront l'école à 11h30.
- 4 **La liberté de choix** : La participation aux Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) n'est pas obligatoire pour les familles qui souhaitent reprendre leurs enfants à la fin de la classe soit à 15h deux fois par semaine. En revanche, l'inscription d'un enfant aux N.A.P. constitue un engagement de présence et d'assiduité tout au long de la période concernée.
- 4 **La restauration scolaire** : Elle est proposée le mercredi midi à tous les enfants y compris ceux qui ne vont pas au centre de loisirs après. Pour faciliter le service des animateurs, la ponctualité pour venir chercher les enfants le mercredi après la pause méridienne soit 13h30 est indispensable. Les parents dont les enfants ne restent pas pour le centre de loisirs doivent venir impérativement les chercher entre 13h et 13h30 maximum.
- 5 **L'accueil périscolaire** : Il fonctionnera dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui (lundi-mardi-jeudi-vendredi) de 7h à 8h30 le matin puis de 16h30 jusqu'à 18h45 pour le soir. Il sera ouvert aussi le mercredi matin, comme les autres jours, de 7h à 8h30 puis à partir de 13h30 jusqu'à 18h45 pour l'après-midi. L'accueil de loisirs concerne les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- 6 **Modalités de financement**: Cette nouvelle organisation du temps scolaire est menée à titre expérimental pour cette première année. La fréquentation de ces Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année 2014-2015 ne sera pas facturée aux parents.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE MATERNELLE LES PETITS HERISSONS

JOURS	7H	8H30	11H40	13:30	14:50	16:20
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT		SORTIE OU ACCUEIL
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	SORTIE OU ACCUEIL
MERCREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT				
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT		SORTIE OU ACCUEIL
VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	SORTIE OU ACCUEIL

Fiche à transmettre avant **le 20 août 2014** au Service des Affaires scolaires
Mairie d'Héricy 6 rue de l'Eglise 77850 Héricy